



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Mars 2021

20 h 30

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 08 Mars 2021, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

2021.02.01 - PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE3.

Appelé à se prononcer sur le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» l'article 4/c/8 – enfance et jeunesse, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes «Cœur d'astarac en Gascogne» au niveau de l'article 4/c/8 en rajoutant « la gestion des accueils collectifs de mineurs périscolaires existants sur le territoire communautaire ».

2021.02.02 – PROJET DE CESSION DE TERRAIN AGRICOLE SENDAROUY A LIBAROS

Appelé à se prononcer sur le projet de cession de terrain agricole situé à Sendarouy à la SARL LIBAROS, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés se prononce favorablement pour cette cession de la parcelle cadastrée section E n° 514 p pour une superficie de 7 883 m² au prix de 25 000 € et autorise Monsieur Le Maire à signer l'éventuel compromis de vente et tout acte aux effets ci-dessus.

2021.02.03 – PROJET DE CESSION TERRAIN AGRICOLE SENDAROUY A M. CUGINI

Appelé à se prononcer sur le projet de cession de terrains agricole situé à Sendarouy à M. Fabrice CUGINI, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés se prononce favorablement pour cette cession de la parcelle cadastrée section E n° 514 p d'une contenance de 49 318 m² et de la parcelle cadastrée section E n° 242 d'une superficie de 21 848 m² au prix de 10 000 € et autorise Monsieur Le Maire à signer l'éventuel compromis de vente et tout acte aux effets ci-dessus.

2021.02.04 – PROJET D'ACQUISITION DE TERRAIN DE M. CINQ FRAIS AU HAOURE,

Appelé à autoriser Monsieur Le Maire à procéder à l'acquisition de terrains appartenant à M. CINQ FRAIS, jouxtant la propriété communale, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement pour l'acquisition de 851 m² appartenant à M. Robert CINQ FRAIS pour un montant total de 5 904 € et autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié et tout acte aux effets ci-dessus.

2021.02.05 – PROJET D'ACQUISITION DE LA PARCELLE AE 18 APPARTENANT AU DEPARTEMENT,

Appelé à autoriser Monsieur Le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle de terrain appartenant au Département, jouxtant la propriété communale et la RN 21, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement pour l'acquisition la parcelle cadastrée section AE n° 80 d'une superficie de 128 m² appartenant au Département à titre gracieux seuls les frais de publicité seront pris en charge par la Commune pour un montant total de 52 € et autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique et tout acte aux effets ci-dessus

2021.02.06 – ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE : « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 » PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT

Appelé à autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité » avec l'Académie de TOULOUSE dans le cadre du « Label Ecoles Numériques 2020 », le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Académie de TOULOUSE en vue de l'obtention d'une subvention de 7 000 € dans le cadre du «Label Ecoles Numériques 2020» telle que proposée et tout acte aux effets ci-dessus.

2021.02.07 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS POUR L'ANNEE 2020

Appelé à délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers 2020, le Conseil Municipal, prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2020

2021.02.08 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU ¼ DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT (BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ASSAINISSEMENT)

Appelé à se prononcer sur le projet de délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget, des dépenses d'investissement dans la limite des plafonds énumérés.

2021.02.09 – PROJET DE CESSION D'UNE BALAYEUSE)

Appelé à se prononcer sur le projet de cession d'une balayeuse, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur cette cession au prix de 5 048 € et autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte aux effets ci-dessus.

2021.02.10 – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE TYPE OMBRIERE ET SUR BATIMENTS PUBLICS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX EXISTANTS OU A CONSTRUIRE

Appelé à se prononcer sur le projet de création d'un groupement de commandes pour la réalisation d'installations de production solaire photovoltaïque de type ombrière et sur bâtiments publics communaux et intercommunaux existants ou à construire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement pour l'adhésion à ce groupement de commandes, accepte d'ouvrir les crédits nécessaires qui seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet et autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte aux effets ci-dessus.

2021.02.11 – PROJET DE CONVENTION CADRE RELATIVE A LA DISPONIBILITE D'EMPLOYES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES PENDANT LEUR TEMPS DE TRAVAIL

Appelé à se prononcer sur le projet de convention cadre relative à la disponibilité d'employés Sapeurs Pompiers Volontaires pendant leur temps de travail à signer avec le SDIS, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur cette convention selon les termes proposés et autorise Monsieur Le Maire à la signer avec le SDIS ainsi que tout acte aux effets ci-dessus.

2021.02.12 – REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LES AGENTS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE DEPLACEMENTS

Appelé à se prononcer sur le remboursement des frais engagés par les agents municipaux dans le cadre de déplacements professionnels, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur ce remboursement selon les critères définis.

2021.02.13 – PROJET DE CONVENTION DE MUTUALISATION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE » (ENTRETIEN DES LOCAUX)

Appelé à se prononcer sur le projet de convention de mutualisation de personnel à passer avec la Communauté de Communes «Cœur d'Astarac en Gascogne» pour ce qui concerne l'entretien des locaux du Cadichon pendant les vacances scolaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur cette convention selon les termes proposés et autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte aux effets ci-dessus.

2021.02.14 – PROJET D'AVENANT AU MARCHE DE REVISION DU PLU AVEC CITADIA

Appelé à se prononcer sur le projet d'avenant au marché de révision du PLU de la Commune avec les bureaux d'études CITADIA et EVEN, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte l'avenant au marché à passer avec les bureaux d'études CITADIA et EVEN pour un montant de 7 000 €.H.T. et autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte aux effets ci-dessus.

**2021.02.15 – TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
« CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE »**

Appelé à se prononcer sur le projet d'opposition au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes «*Cœur d'Astarac en Gascogne*», le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, s'oppose à ce transfert de compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne ».

2021.02.16 - DECISIONS du MAIRE.

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée lors de la séance du 10 Juillet 2020, pour qu'il agisse au nom de la Commune pour la durée de son mandat, à savoir

*** Décision portant sur le marché de MO pour espace glisse urbaine**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Mirande a attribué le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un espace de glisse urbaine sur le site du Batardeau à la SARL HALL04 et Cie située à CAPBRETON (40130) pour un montant de forfait de base de 16 100 €.H.T

*** Décision portant sur la cession de mobilier scolaire ancien**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Mirande a décidé de mettre en vente du mobilier scolaire ancien plus utilisé au prix de 20 € bureau d'écolier + chaise et 20 € tableau noir réversible.

La séance est levée à 22 h

L'intégralité des extraits de délibérations du Conseil Municipal est consultable en Mairie, Direction Générale des Services, copies seront délivrées à la demande.